

la mutuelle complètement santé









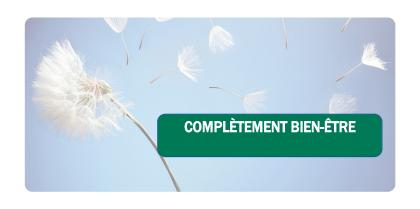




protect santé bien-etre

HOSPITALISATION MÉDICALE & CHIRURGICALE Ets CONVENTIONNÉS FRAIS DE SÉJOUR ⁽¹⁾ HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS AU CAS ⁽²⁾ HONORAIRES MÉDECINS NON ADHÉRENTS AU CAS ⁽²⁾ HOSPITALISATION A DOMICILE ⁽¹⁾ FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽³⁾ CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE REMBOURSÉ PAR LE R.O.	100% B.R. 100% B.R. 100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 30,00 € - 100% B.R.	100% B.R. 125% B.R. 100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 60,00 € 18,00 € 100% B.R.	100% B.R. 150% B.R. 125% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 80,00 € 18,00 €
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS AU CAS ⁽²⁾ HONORAIRES MÉDECINS NON ADHÉRENTS AU CAS ⁽²⁾ HOSPITALISATION A DOMICILE ⁽¹⁾ FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽³⁾ CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE REMBOURSÉ PAR LE R.O.	100% B.R. 100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 30,00 €	125% B.R. 100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 60,00 € 18,00 €	150% B.R. 125% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 80,00 €
HONORAIRES MÉDECINS NON ADHÉRENTS AU CAS ⁽²⁾ HOSPITALISATION A DOMICILE ⁽¹⁾ FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽³⁾ CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE REMBOURSÉ PAR LE R.O.	100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 30,00 €	100% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 60,00 € 18,00 €	125% B.R. 100% B.R. FRAIS RÉELS 80,00 €
HOSPITALISATION A DOMICILE ⁽¹⁾ FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽³⁾ CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE REMBOURSÉ PAR LE R.O.	100% B.R. FRAIS RÉELS 30,00 €	100% B.R. FRAIS RÉELS 60,00 € 18,00 €	100% B.R. FRAIS RÉELS 80,00 €
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER ⁽³⁾ CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE remboursé par le R.O.	FRAIS RÉELS 30,00 €	FRAIS RÉELS 60,00 € 18,00 €	FRAIS RÉELS 80,00 €
CHAMBRE PARTICULIÈRE ⁽⁴⁾ PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE remboursé par le R.O.	30,00 €	60,00 € 18,00 €	80,00€
PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾ TRANSPORT SANITAIRE remboursé par le R.O.	-	18,00 €	·
TRANSPORT SANITAIRE REMBOURSÉ PAR LE R.O.	- 100% B.R.	· ·	10 00 £
	100% B.R.	100% B R	10,00 t
		20070 D.M.	150% B.R.
HOSPITALISATION MÉDICALE & CHIRURGICALE Ets NON CONVENTIONNÉS			
FRAIS DE SÉJOUR ET HONORAIRES (1)	100% B.R.	100% B.R.	100% B.R.
CONSULTATIONS MÉDECINS GÉNÉRALISTES, SPÉCIALISTES ADHÉRENTS AU CAS ⁽⁶⁾	100% B.R	200% B.R.	300% B.R.
CONSULTATIONS MÉDECINS GÉNÉRALISTES, SPÉCIALISTES NON ADHÉRENTS AU CAS ⁽⁶⁾	100% B.R	175% B.R.	225% B.R.
CONSULTATIONS PSYCHIATRE, NEUROPSYCHIATRE, NEUROLOGUE REMBOURSÉE PAR LE R.O.	100% B.R.	100% B.R.	100% B.R.
CONSULTATIONS PEDICURE/PODOLOGUE	-	30,00 €	30,00 € X 2
ACTES TECHNIQUES MÉDICAUX	100% B.R.	125% B.R.	250% B.R.
PARTICIPATION FORFAITAIRE ⁽⁵⁾	-	18,00 €	18,00 €
AUXILIAIRES MÉDICAUX ⁽⁷⁾	100% B.R.	150% B.R.	200% B.R.
ANALYSE, RADIOLOGIE MÉDECINS ADHÉRENTS AU CAS	100% B.R.	200% B.R.	300% B.R.
ANALYSE, RADIOLOGIE MÉDECINS NON ADHÉRENTS AU CAS	100% B.R.	170% B.R.	225% B.R
PHARMACIE (65%, 30%)	100% B.R.	100% B.R.	100% B.R.
PHARMACIE 15 %	-	100% B.R.	100% B.R.
VACCINS ⁽⁸⁾	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS
MONTURE ET VERRES UNIFOCAUX ⁽⁹⁾	75,00 €	200,00 €	300,00 €
MONTURE ET VERRES MULTIFOCAUX ⁽⁹⁾	150,00 €	250,00 €	400,00 €
LENTILLES (remboursées ou non) ⁽¹⁰⁾	100% B.R.	75,00 €	125,00 €
CHIRURGIE REFRACTIVE DE L'OEIL ⁽¹¹⁾ NON REMBOURSÉE PAR LE R.O.	-	-	200,00 €
PROTHÈSES AUDITIVES ⁽¹²⁾	100% B.R.	100% B.R.+ 200,00 €	100% B.R.+ 600,00 €
AUTRES PROTHÈSES ORTHOPÉDIQUES ET APPAREILLAGES (petits et grands)	100% B.R.	100% B.R.+ 150,00 €	100% B.R.+ 300,00 €
DENTAIRE soins, détartrage, radiologie	100% B.R.	150% B.R.	200% B.R.
PROTHÈSES DENTAIRES ⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾ REMBOURSÉES PAR LE R.O.	125% B.R.	200% B.R.	300% B.R.
IMPLANT DENTAIRE ⁽¹⁴⁾ 1 IMPLANT PAR AN	-	-	300,00 €
Plafond dentaire total hors soins ⁽¹⁵⁾	700,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
CURE THERMALE PAR ANNÉE CIVILE	-	200,00 €	300,00 €
DÉSINTOXICATION TABAGIQUE ⁽⁸⁾	-	25,00 €	50,00 €
AUTOMÉDICATION SELON LISTE ANSM	-	-	50,00 €
DENSITOMÉTRIE OSSEUSE ⁽⁸⁾ non remboursée par le R.O.	-	50,00 €	100,00€
ASSISTANCE	oui	oui	oui

(1) Hors contrat responsable, maximum 90 jours par année civile • (2) Par intervention et sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante • (3) Maximum 90 jours/année civile • (4) par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours par année civile • (4) par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours par année civile • (Maximum 150,00 €. Ticket modérateur et régime obligatoire inclus • (Maximum 90 jours par année civile • (Maximum 90 jours





OSTÉOPATHIE, CHIROPRACTIE, ÉTHIOPATHIE, DIÉTÉTIQUE, ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE, SOPHROLOGIE, RÉFLEXOLOGIE, SHIATSU, KINÉSIOLOGIE, MÉTHODE NAET, PÉDICURIE/PODOLOGIE⁽¹⁶⁾

Maximum par consultation: 60,00 € FORFAIT ANNUEL 300,00 €

ZEN

OSTÉOPATHIE, CHIROPRACTIE, ÉTHIOPATHIE, DIÉTÉTIQUE, SHIATSU
ACUPUNCTURE, NATUROPATHIE, SOPHROLOGIE, RÉFLEXOLOGIE,
MÉTHODE NAET, ÉLIXIRS FLORAUX, THALASSOTHERAPIE, KINÉSIOLOGIE
PÉDICURIE/PODOLOGIE (16)

Maximum par consultation: 60,00 € FORFAIT ANNUEL 450,00 €

RENFORT HOSPI PLUS

HONORAIRES ETS CONVENTIONNÉS $^{(2)}$ + 100,00 \in FORFAIT JOURNALIER ILLIMITÉ EN ETS HOSPITALIERS FRAIS D'ACCOMPAGNANT ET PETITS FRAIS $^{(16)}$ 10,00 \in /jour

RENFORT PLUS

Plafond dentaire(15)	+ 500,00 € / 1 ^{ère} année X 2 / 2 ^{ème} année
IMPLANT, PARODONTOLOGIE, ORTHODONTIE ADULTE (14)	+ 350,00 €
PROTHÈSES DENTAIRES ⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾ remboursées par le R.O.	+ 100% B.R.
CHIRURGIE REFRACTIVE DE L'OEIL(11)	+ 200,00 €
LENTILLES (REMBOURSÉES OU NON) ⁽¹⁰⁾	+ 50,00€
MONTURE ET VERRES MULTIFOCAUX ⁽⁹⁾	+ 100,00 €
MONTURE ET VERRES UNIFOCAUX ⁽⁹⁾	+ 50,00 €



RENSEIGNEMENTS ET ADHÉSION JÉRÉMY 01 43 80 06 22

PETIT LEXIQUE

BASE DE REMBOURSEMENT (B.R.): TARIF FIXÉ PAR LA SÉCURITÉ Sociale pour tout acte pratiqué par un professionnel de SANTÉ; CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS (CAS) : DESTINÉ AUX MÉDECINS DE SECTEUR 2, CE CONTRAT FAVORISE L'ACTIVITÉ À TARIF OPPOSABLE ET AMÉLIORE LA SOLVABILITÉ DES PATIENTS PUISQUE LES BASES DE REMBOURSEMENT DU SECTEUR 2 SONT ALIGNÉES SUR CELLES DU SECTEUR 1. LE CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS (CAS) A POUR OBJECTIF DE MODÉRER LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES DES MÉDECINS; TIERS PAYANT : MÉCANISME GRÂCE AUQUEL VOUS ÊTES DISPENSÉ DE L'AVANCE DES FRAIS PRIS EN CHARGE PAR LES RÉGIMES OBLIGATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES CHEZ LES PRO-FESSIONNELS DE SANTÉ. LE TIERS PAYANT VOUS PERMET, À L'AIDE D'UNE CARTE REMISE PAR VOTRE MUTUELLE, DE NE PAS FAIRE L'AVANCE DE VOS FRAIS (SELON LA GARANTIE); TÉLÉTRANSMISSION: ÉCHANGE IN-FORMATIQUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA SANTÉ. LA TÉLÉ-TRANSMISSION VOUS DISPENSE D'ENVOYER VOS DÉCOMPTES DU RÉGIME OBLIGATOIRE À VOTRE ORGANISME COMPLÉMENTAIRE. ANSM: AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ.

FRANCHISES & PARTICIPATIONS

Franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/2012 par la Sécurité Sociale et non remboursables par les complémentaires santé dans le cadre du contrat responsable.

- 1,00 € PAR CONSULTATION, ACTE TECHNIQUE ET ANALYSE BIOLOGIQUE
- 0,50 € PAR BOITE DE MÉDICAMENTS ET PAR ACTE PARAMÉDICAL
- 2,00 € PAR TRANSPORT SANITAIRE

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement Sécurité Sociale sous déduction des remboursements Sécurité Sociale ou de tout autre organisme et dans la limite des frais réels. Taux et base de remboursement Sécurité Sociale au 31/12 de l'année précédente. Il sera laissé à charge les sommes et les franchises prévues par la législation suivant les actes et hors parcours. Garanties conformes à la définition des contrats dits "solidaires et responsables" au 1er janvier 2006 suivant les articles 995 du Code général des impôts, L 871.1 du Code de la Sécurité Sociale et 57 de la loi du 13 août 2004 pour les soins prescrits et pratiqués en France.

OUI PEUT ADHÉRER?

Pour adhérer, vous devez être assujetti, quel que soit votre âge, à un Régime Obligatoire français, quel qu'il soit. Dès lors, vous êtes bénéficiaire et vous pouvez, y associer votre conjoint (ou concubin) et vos descendants ou ascendants à charge.

COMMENT ADHÉRER?

Il suffit de remplir et d'adresser à la MFIF, votre bulletin d'adhésion en y joignant impérativement une photocopie de votre ATTESTATION VITALE, un Relevé d'Identité Bancaire et le mandat de prélèvement SEPA.

DATE D'EFFET DE L'ADHÉSION ?

Si votre bulletin d'adhésion est reçu avant le 16 du mois : votre adhésion est effective au $1^{\rm er}$ du même mois. Si votre bulletin d'adhésion est reçu après le 15 du mois : votre adhésion prendra effet au $1^{\rm er}$ du mois suivant.

QUELS SONT LES DÉLAIS DE CARENCE ?

Aucun délai de carence si il y a transfert de mutuelle à mutuelle pour les risques déjà couverts (sur présentation des justificatifs).

Aucun délai de carence n'est appliqué pour tous les tickets modérateurs ou suppléments en maladie (consultation d'ostéopathie ou d'étiopathie, radiologie, pharmacie, analyse, soin dentaire, vaccin...).

Sans transfert et hors le renfort Hospi plus, ils sont d'une durée de 4 mois pour l'hospitalisation médicale et chirurgicale, l'optique, les cures thermales, les prothèses et implants dentaires, les prothèses auditives...

VOS COTISATIONS

Le montant des cotisations est dépendant de la garantie souscrite. Elle sont payables :

- par prélèvement automatique (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel).
- par chèque (semestriel ou annuel).

TÉLÉTRANSMISSION

Procédure accélérée et sécurisée de remboursement de vos frais de santé par télétransmission informatisée de vos décomptes par votre caisse de Sécurité Sociale.

HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE

En cas d'hospitalisation en établissement conventionné, une prise en charge vous est accordée sur demande préalable ou, en cas d'urgence, par l'intermédiaire de l'établissement hospitalier.

PHARMACIES/LABORATOIRES

La MFIF adhère aux systèmes intégrés de règlement direct des pharmacies et des laboratoires. Pratique du tiers-payant sur toute la France.

OPTIQUE

Prise en charge directe auprès de tout opticien en ayant fait la demande après validation soit du devis par la plate forme d'expertise-conseil, soit des packs Optique correspondant à votre garantie. Seule la part des frais au-delà de votre forfait demeure à votre charge.

OSTÉOPATHIE - PODOLOGIE

Un partenariat avec des praticiens a été conclu afin de prendre en charge directement, à notre siège et sur rendez-vous, les consultations en fonction du remboursement prévu par votre garantie.

PRESTATIONS EN DIRECT

Consultation directe de vos décomptes sur notre site internet **www.mfif.fr.** Alertes des remboursements (décomptes) par emails.

RADIATION

Vous devez faire la demande de résiliation par écrit. Votre adhésion est annuelle : elle doit nous être signifiée par lettre recommandée deux mois avant la fin de l'année civile.

les avantages



Partenariats OPTIQUE

Les lunettes coûtent chères, souvent trop chères... avec parfois des restes à charge malgré le remboursement de votre mutuelle. Dans un souci permanent de réduction des dépenses pour ses adhérents, la MFIF a conclu des partenariats, avec une très grande chaine d'opticiens représentée par les enseignes KRYS, LYNX Optique et VISION PLUS ou des Opticiens locaux.

Des réductions jusqu'à 30%

ASSISTANCE

24H/24, 7j/7

- Aide à domicile
- Service informations (juridiques, vie pratique, santé plus...
- Urgence médicale
- Téléassistance
- Accompagnement médico-social
- Aide aux démarches en cas de décès
- Assistance vie quotidienne, perte d'autonomie (Allo Info Dépendance)
- Garde des animaux de compagnie
- Protection juridique en cas de conflits médicaux

....



Votre partenaire privilégié pour vos vacances

Avec plus de 140 destinations en France et à l'étranger, Vacances Bleues fait rimer vacances avec sens de l'accueil, lien et partage avec les vacanciers. Chez Vacances Bleues, il y en a pour toutes les envies : pour un court séjour ou une semaine, en hôtel, en club ou en location. Et dans le monde : circuits, escapades, croisières... pour partager des vacances en famille ou entre amis.

Des réductions jusqu'à 20%

mfif.fr • Un espace dédié

à l'assuré avec l'information des remboursements en temps réel, la gestion de ses bénéficiaires et de ses informations personnelles.

- Consultable à tout moment
- Version mobile pour consulter ses remboursements

Une information à 100%

AIDANTS FAMILIAUX

Nouveau site de conseils et de soutien! http://pour-les-aidants.fr/aidants/mfif



la mutuelle complètement santé
12, villa Laugier • 75017 PARIS Tél : 01 43 80 06 62 • Fax : 01 43 80 06 75